



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-144

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2024 PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE représenté par M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241205-2024-144-BF
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Page 1 sur 3

CC-2024-144

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2024-55 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2024-87 du 4 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2024 « Principal »,

Vu, la délibération n°CC-2024-113 du 14 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°2 du budget 2024 « Principal »,

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits ouverts au chapitre 012 en dépenses de fonctionnement

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits ouverts aux chapitres 042 et 040 en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de procéder à l'émission des titres et mandats pour les écritures d'amortissement des biens acquis au prorata en 2024,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
75	7588	311	r	Autres attributions et participations	20 000.00
TOTAL GENERAL :					20 000.00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
042	6811	fin	o	Amortissement prorata	47 767.00
023				Virement section investissement	-47 767.00
012	64111	rh		Rémunération principale	20 000.00
TOTAL GENERAL :					20 000.00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
040	28041411	Fin	O	Amortissement prorata	1 503.00
040	28041581	Fin	O	Amortissement prorata	3 675.00
040	28051	Fin	O	Amortissement prorata	1 5862.00
040	28128	Fin	O	Amortissement prorata	818.00
040	281351	Fin	O	Amortissement prorata	3 539.00
040	281352	Fin	O	Amortissement prorata	5 117.00
040	28151	Fin	O	Amortissement prorata	9290.00
040	281538	Fin	O	Amortissement prorata	245.00
040	28158	Fin	o	Amortissement prorata	241.00
040	281828	Fin	O	Amortissement prorata	3 695.00
040	281838	Fin	O	Amortissement prorata	981.00
040	281848	Fin	O	Amortissement prorata	233.00
040	28188	Fin	O	Amortissement prorata	2 568.00
021				Virement de la section de fonctionnement	-47 767.00
TOTAL GENERAL :					0.00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241205-2024-144-BF
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024
Page 2 sur 3

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°3 au budget 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 18/12/2024

